



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: OBS/OSD/IMO/CIMO-TF

GENÈVE, le 7 mars 2014

Annexe: 1 (disponible en anglais)

Objet: Contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CIMO

Suite à donner: Faire savoir au Secrétariat si votre pays contribuera au Fonds d'affectation spéciale de la CIMO

Madame, Monsieur,

Vous vous rappelez sans doute que la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) a créé un Fonds d'affectation spéciale pour accroître ses ressources et, grâce à un financement externe, pour soutenir des activités essentielles, telles que les comparaisons d'instruments ou la mise à jour du Guide de la CIMO, activités qui ne peuvent être entièrement financées dans le cadre du budget ordinaire de l'OMM. Vous trouverez en annexe à la présente lettre le cadre de référence du Fonds d'affectation spéciale de la CIMO.

Cette année, je souhaiterais attirer votre attention sur deux activités, la première étant la Comparaison OMM des systèmes de mesure des précipitations solides (SPICE) qui se déroule actuellement. La deuxième porte sur la mise à jour de l'Atlas international des nuages qui ne pourra être réalisée que si des ressources externes peuvent être dégagées en suffisance.

Comparaison OMM des systèmes de mesure des précipitations solides (SPICE)

Les comparaisons de la CIMO fournissent des informations utiles sur le fonctionnement des instruments qui permettent aux Membres de prendre des décisions en toute connaissance de cause lorsqu'ils renouvellent leurs réseaux. Elles ont une incidence directe sur la réduction des coûts et favorisent les progrès technologiques, car elles fournissent aux fabricants des indications précises sur les moyens d'améliorer leurs produits afin de satisfaire aux exigences des Membres. Cependant, ces comparaisons nécessitent des ressources considérables, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre requise pour les mener à bien et en analyser les résultats ou des fonds nécessaires pour configurer les instruments et exploiter les installations fournies par les pays hôtes. Les Services météorologiques ou hydrométéorologiques (SMHN) des Membres qui accueillent les comparaisons de la CIMO apportent une importante contribution en nature qui se chiffre à plusieurs centaines de milliers de francs.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6752)

cc: Membres du Groupe de gestion de la CIMO)
Secrétaire exécutif de la HMEI) (pour information)

Actuellement, la CIMO coordonne le programme SPICE, qui est mené sur 20 sites répartis dans 15 pays. Au total, plus de 30 modèles d'instruments sont évalués en diverses configurations. Ces essais couvrent tous les grands principes de mesure des précipitations solides et de la neige au sol. Les instruments sont fournis par les organismes hôtes, qui témoignent ainsi de l'intérêt de leur pays, et par 18 fabricants.

Les précipitations solides représentent l'un des paramètres les plus complexes que l'on puisse observer et mesurer dans des stations automatiques. Dans ce contexte, la comparaison des systèmes de mesure des précipitations solides (SPICE) vise à fournir des orientations aux Membres qui souhaitent automatiser leurs observations sans que la qualité de ces mesures indispensables à l'étude du climat soit compromise. Les résultats de cette comparaison seront utiles à divers programmes de l'OMM, comme la Veille mondiale de la cryosphère, et ont suscité l'intérêt de plusieurs organes tels que le Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services polaires, le Groupe de travail mixte du PMRPT pour la recherche sur la vérification des prévisions et la Commission de climatologie.

En raison de la complexité de l'expérience SPICE, une équipe spécialisée dans l'analyse des données a été constituée, qui réunit des experts des pays participants. Les efforts nécessaires pour l'analyse des données et l'interprétation des résultats nécessitent toutefois des ressources qui dépassent de loin celles que peut fournir l'actuelle équipe de projet. Il est par conséquent essentiel de trouver des ressources financières supplémentaires pour pouvoir s'assurer les services d'un analyste qui travaillerait sous la direction de l'équipe d'analyse des données SPICE, de sorte que le compte rendu de la comparaison puisse être publié sans tarder à l'intention de toutes les parties intéressées. Toute contribution financière à la comparaison SPICE de la part des Membres concernés par la mesure des précipitations solides sera donc déterminante à cet égard.

Atlas international des nuages

La CIMO attache une importance particulière au développement des capacités des Membres. Aussi s'emploie-t-elle à établir des textes d'orientation et des documents réglementaires (Guide de la CIMO, rapports sur les instruments et les méthodes d'observation), à organiser des conférences techniques sur les progrès les plus récents en matière d'instruments et de méthodes d'observation et à conduire des stages de formation régionaux.

La révision complète et la mise à jour de l'Atlas international des nuages (OMM-N° 407, Vol I (1975) & II (1987)) constituent une nouvelle activité de développement des capacités visant principalement les pays les moins avancés. Le but est que l'Atlas reprenne sa place en tant que norme de référence mondiale en ligne pour la classification des nuages et des météores et la transmission des observations correspondantes. Les deux volumes de l'Atlas, qui n'étaient produits à l'origine que sur support papier, n'ont pas été mis à jour depuis des décennies. Or, il est devenu urgent de les moderniser. Comme ils ne sont pas facilement accessibles sur le Web, de nombreuses solutions de rechange, financées par des fonds privés, sont apparues sur le Web, mais aucune n'est entièrement conforme aux critères de l'Atlas. Ces nouvelles sources de données pourraient compromettre la normalisation mondiale de la classification des nuages, et avoir une incidence sur les relevés climatologiques à l'échelle du globe et dans des domaines comme les alertes aux phénomènes météorologiques dangereux.

La CIMO a élaboré une proposition relativement modeste qui vise à remanier en profondeur l'Atlas international des nuages et à le rendre accessible sur le Web. La nouvelle version comprendra de nouvelles catégories officielles de nuages, des images en couleurs de meilleure qualité qui favoriseront une classification sans équivoque des nuages à l'échelle mondiale ainsi que des textes explicatifs actualisés sur les spécificités de certains types de nuages et ce qui les distingue de nuages semblables. Elle sera disponible sous une forme modulaire facilement adaptable et à vocation didactique.

Cependant, cette mise à jour ne se fera pas sans frais, et elle n'est pas pour l'instant inscrite au budget ordinaire de l'OMM. Sa réalisation dépendra donc des contributions volontaires des Membres qui ont intérêt à promouvoir sur le long terme une normalisation mondiale de la classification des nuages.

Comme vous pouvez le constater, le programme d'activités de la CIMO est très chargé cette année et il ne pourra être mené à bien qu'à condition de disposer de ressources suffisantes. Je vous serais donc reconnaissant de me faire savoir si votre pays est en mesure de verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale de la CIMO en 2014. Bien entendu, des services de consultants dont pourrait bénéficier le Secrétariat de l'OMM pour mener à bien certaines activités inscrites au Programme des instruments et des méthodes d'observation seraient eux aussi grandement appréciés. Dans l'affirmative, je vous saurais infiniment gré de me donner une première concernant le montant de votre contribution ou le type d'aide que vous comptez apporter. Si vous désirez que votre contribution serve à une activité précise, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je me réjouis de collaborer avec vous au renforcement des activités de la CIMO, pour le plus grand profit de la communauté internationale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(J. Lengoasa)
pour le secrétaire-général

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

OBS/OSD/IMO/CIMO-TF, ANNEX

TERMS OF REFERENCE FOR THE CIMO TRUST FUND

1. The purpose of the CIMO Trust Fund is to support the Instruments and Methods of Observation Programme and CIMO activities.
2. The CIMO Trust Fund is established according to the provisions of Articles 9.7, 9.8 and 9.9 of the WMO Financial Regulations (2010 edition). The CIMO Trust Fund is governed by the WMO Financial Regulations and Rules.
3. The CIMO Trust Fund shall be managed according to an annual budget adopted by the CIMO Management Group (MG).
4. The budget will be constructed according to a format agreed by the MG, in which all income and expenditures will be identified in general articles and specific chapters. The format of the budget may be revised by the MG as necessary.
5. The unit of account shall be the Swiss Franc. When commitments are made, the appropriate funds will be converted, as necessary, to the currency of commitment in at least the amount of the commitment. In accordance with Resolution 19 of EC-LVI, the programme support cost charges represent 7% of the directly identifiable charges.
6. The income of the CIMO Trust Fund will include:
 - (i) Annual voluntary contributions;
 - (ii) Funds deposited for specific purposes are hereafter referred to as deposits;
 - (iii) Other contributions;
 - (iv) Interest on investments as may be made by the Secretary-General in accordance with the provisions of Financial Regulation 12.2; and
 - (v) Miscellaneous income.
7. The CIMO Trust Fund will help in meeting the requirements of WIGOS and GFCS and will be used as agreed by the CIMO MG:
 - (i) To support instrument standardization activities, such as:
 - CIMO intercomparison activities;
 - Consultants and seconded experts to update the CIMO Guide and develop related regulatory material;
 - Improve dissemination of WMO guidance material and standards;
 - Evaluation of new technologies;
 - (ii) To support technology transfer to developing countries, such as:
 - Participation in CIMO technical conferences;
 - Organization of and participation in CIMO capacity building and training activities;

- (iii) To support the development of observing capabilities on climate and disaster risk reduction through activities, such as:
 - Development of guidance material for severe weather and harsh environment;
 - Consultants and seconded experts to improve the traceability, long-term homogeneity and quality of observations for climate;
 - (iv) To support the funding for additional staff positions (technical expert) in the CIMO Secretariat.
8. Authority for the disbursement of funds, in respect of contracts and agreements properly concluded, will be delegated to the president of CIMO, together with the Secretary-General of WMO, or his representative. The president of CIMO will authorize the Secretary-General of WMO, or his representative to disburse the funds by means of a written communication to the WMO Secretariat.
 9. Any change to the terms of reference of the CIMO Trust Fund shall require the acceptance in writing by the president of CIMO and the Secretary-General of WMO or his representative.
 10. The CIMO Trust Fund shall be maintained on a continuous basis and amounts standing to the credit of the CIMO Trust Fund at the end of any biennial period shall remain in the Fund for use in the subsequent period.
 11. Upon liquidation of the CIMO Trust Fund for any reason, the CIMO president together with the Secretary-General of WMO shall decide on the use of remaining funds in a support for the CIMO and IMOP activities.
-